

postiers canadiens au sujet des Postes. C'est évidemment ce qui s'est passé à Toronto fin décembre l'an dernier quand on a appris qu'il y aurait une autre grève avant Noël. Le bon sens l'a emporté et la grande majorité des travailleurs a entendu la voix de la raison à ce centre postal de la plus haute importance, et la grève a été évitée.

● (2012)

Malheureusement, comme on l'a déjà dit plus tôt au cours du présent débat, si l'on adopte cette loi à toute vitesse à la Chambre des communes juste avant la dissolution des Chambres, on n'aura rien fait pour favoriser cette réaction encourageante qui s'est manifestée dans le monde du travail au cours des dernières années. Je sais que le gouvernement veut se poser en défenseur de la loi et de l'ordre mais le public canadien n'est pas dupe de son hypocrisie. Le gouvernement s'est moqué du public au cours des dernières élections en prenant une position hypocrite sur le contrôle des prix et salaires. Le député qui était alors chef de notre parti, le député de Halifax (M. Stanfield), a déclaré de façon très franche et très honnête que le Canada devait s'imposer des restrictions parce que les dépenses publiques échappaient à tout contrôle. Ce député a présenté à la population un programme de restrictions s'appliquant aux prix et aux salaires, le parti libéral, à commencer par le premier ministre (M. Trudeau) l'a ridiculisé, pour changer d'idée moins d'un an plus tard. Je ne pense pas que le public se laisse embrouiller ou tromper par les contradictions cyniques ou l'attitude de nonchalance affectée de délinquant que manifeste le gouvernement en négligeant de s'attaquer au problème des relations de travail dans la Fonction publique.

Je devrais peut-être lire un intéressant passage du *ComTeam Bulletin* qui a attiré mon attention. Le *ComTeam Bulletin* est une tentative de la gestion du ministère des Postes pour établir un dialogue entre travailleurs et gestionnaires. Ce bulletin a été publié le 8 février 1978 sous le titre «Le droit de grève dans la Fonction publique». On peut y lire entre autres:

Selon le premier ministre Trudeau, le droit de grève ne constitue pas un problème. Dans une lettre envoyée aux grands organismes postaux, M. Trudeau a déclaré que ce n'est pas en dissimulant les pires symptômes d'une maladie qu'on peut la guérir.

Voilà ce que nous essayons de faire ce soir. Je poursuis:

Il faut s'attaquer, dit-il, à l'habitude prise par le personnel et la direction de se considérer en adversaires. Pour lui, le défi fondamental est de faire comprendre au personnel et à la direction qu'ils ont la mission d'assurer ensemble la survie de l'entreprise.

En dépit des cyniques qui ne croient qu'en la ligne dure, affirme M. Trudeau, l'expérience montre que les conflits entre personnel et direction ne sont ni normaux, ni inévitables. «Considérez plutôt les rapports harmonieux qui règnent en certains pays, comme par exemple l'Allemagne de l'Ouest. Et aux Postes canadiennes, le syndicat des facteurs collabore avec la direction à la solution des différends, ce qui a désamorcé certains sujets de conflits qui auraient pu devenir explosifs».

M. Trudeau a déclaré en terminant que son gouvernement ne renonce pas à amener toutes les parties prenantes à la négociation collective, dans la Fonction publique, à assurer la réussite de cette procédure, pour faire en sorte que la puissance publique n'ait pas à multiplier ses interventions.

Depuis que cette déclaration a été publiée dans le *ComTeam Bulletin*, le premier ministre a fait volte-face.

### Service postal

Il faut bien s'occuper de ce bill arbitraire, mais ce n'est pas lui qui réglera les vieux problèmes mis en lumière il y a dix ans par le ministre de l'époque, l'honorable Eric Kierans. Seule une élection résoudra le problème, en faisant passer l'opposition actuelle au pouvoir, où elle envisagera de créer une société de la Couronne. Cette solution nous la prônons depuis des années, et M. Kierans l'a prônée il y a longtemps lui aussi. C'est également la solution qui a été proposée dans une étude du Conseil du Trésor et dans d'autres documents que les députés connaissent bien. Il sera alors possible de réunir la direction, le personnel et les usagers constitués en un comité de gestion chargé de résoudre les problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentent.

Cette solution aussi nous la recommandons depuis longtemps, et le premier ministre la donne en exemple des bonnes relations qui règnent en Allemagne de l'Ouest. Il sera possible d'assurer la formation des délégués syndicaux et des cadres subalternes. Cela leur fournira les connaissances en relations industrielles nécessaires pour traiter de questions aussi délicates sur le plan humain que celles qui sont au centre du conflit qui existe actuellement au sein du ministère des Postes. Enfin, cela permettra la création d'une commission des conflits touchant l'intérêt commun qui contribuera au désamorçage des questions explosives.

J'ai communiqué aujourd'hui avec des membres du Syndicat des postiers du Canada dans l'espoir de connaître leur réaction devant l'arbitraire de cette loi. Le groupe majoritaire auquel j'ai fait allusion ce soir dans mon exposé m'a assuré qu'il respecterait la loi pourvu que les travailleurs soient protégés par le contrat actuellement en vigueur tant qu'un nouveau contrat n'aura pas été signé. Le ministre du Travail (M. Munro) a laissé entendre qu'il proposerait un amendement en ce sens avant que le projet de loi ne soit adopté. Il va sans dire que je le presse de le faire. Nous allons l'appuyer à contre-cœur, en nous disant qu'il ne s'agit là que d'une mesure temporaire de replâtrage et que les prochaines élections constitueront la clef pour résoudre définitivement le problème.

[Français]

**M. Charles-Eugène Dionne (Kamouraska):** Monsieur le président, il me fait plaisir de participer au débat sur le nouveau bill. Ce n'est pas la première fois que cela se produit ici à la Chambre des communes, mais nous sommes de nouveau à discuter d'un projet de loi qui démontre bien que la législation ouvrière est loin d'être adaptée aux besoins de l'heure. J'ai déjà dit qu'un bon nombre de lois sont préparées et adoptées, surtout les lois ouvrières, beaucoup plus avec la peur des élections que pour le bien des générations. Le bill C-45 est un exemple que les jongleurs du gouvernement ne soumettent pas toujours les meilleures suggestions. Après avoir fait des concessions sans suffisamment tenir compte des résultats désavantageux qu'ils pourraient apporter, le gouvernement se sent obligé de présenter des projets de loi pour enlever le droit de grève à un certain groupe de travailleurs après le leur avoir accordé.